

SICAV BNA

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2015

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2015

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 29 avril 2015 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 31 mars 2015, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers trimestriels sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la SICAV BNA au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs de la SICAV BNA représentés en valeurs mobilières totalisent 79,92% de l'actif total au 31 mars 2015.

Tunis, le 29 avril 2015

Le Commissaire Aux Comptes :
Générale d'Expertise & de Management -GEM
Abderrazak GABSI

BILAN

(Montants exprimés en dinars)		Notes	31-mars-15	31-mars-14	31-déc-14
ACTIF	Portefeuille-titres :	3.1	1 790 265	2 053 569	1 836 615
	- Actions et droits rattachés		1 684 801	1 926 187	1 732 312
	- Titres OPCVM		105 464	127 382	104 303
	Placements monétaires et disponibilités :		449 802	530 004	471 471
	- Placements à terme	3.2	202 952	-	-
	- Disponibilités		246 850	530 004	471 471
	TOTAL ACTIF		2 240 067	2 583 573	2 308 086
PASSIF	Opérateurs créditeurs	3.3	7 943	8 083	7 970
	Autres créditeurs divers	3.4	14 536	15 104	16 298
	Total passif		22 479	23 187	24 268
ACTIF NET	Capital		2 216 505	2 565 385	2 267 726
	Capital en nominal :	3.5	2 594 700	3 034 300	2 673 700
	- Capital début de période		2 673 700	3 035 900	3 035 900
	- Émission en nominal		-	725 100	1 690 300
	- Rachat en nominal		-79 000	-726 700	-2 052 500
	Sommes non distribuables de la période	3.6	-378 195	-468 915	-405 974
	Sommes distribuables :		1 083	-4 999	16 092
	- Sommes distribuables de la période	3.7	-14 532	-21 978	16 075
	- Sommes distribuables de l'exercice clos		15 594	16 962	-
	- Report à nouveau		21	17	17
	Actif net		2 217 588	2 560 386	2 283 818
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 240 067	2 583 573	2 308 086

ÉTAT DE RÉSULTAT

(Montants exprimés en dinars)	Notes	Période du 01/01 au 31/03/2015	Période du 01/01 au 31/03/2014	Exercice clos le 31- déc 2014
Revenus du portefeuille-titres :	4.1	-	-	92 354
- Dividendes des actions		-	-	88 131
- Revenus des titres OPCVM		-	-	4 223
Revenus des placements monétaires	4.2	4 902	12	2 874
Total des revenus des placements		4 902	12	95 228
Charges de gestion des placements	4.3	-7 943	-8 083	-31 680
Revenus nets des placements		-3 041	-8 071	63 548
Autres charges d'exploitation	4.4	-11 529	-11 536	-46 900
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-14 570	-19 607	16 648
Régularisation du résultat d'exploitation		38	-2 371	-573
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		-14 532	-21 978	16 075
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-38	2 371	573
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		120 497	220 959	350 859
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		-101 114	-110 708	-224 510
Frais de négociation de titres		-3 938	-1 718	-4 365
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLES		15 445	108 533	121 984
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		875	88 926	138 632

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)		Période du 01/01 au 31/03/2015	Période du 01/01 au 31/03/2014	Exercice clos le 31- déc 2014
VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS	Résultat d'exploitation	-14 570	-19 607	16 648
	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	120 497	220 959	350 859
	D'EXPLOITATION			
	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	-101 114	-110 708	-224 510
	Frais de négociation de titres	-3 938	-1 718	-4 365
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	-	-	-16 969
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	Souscriptions :			
	- Capital	-	725 100	1 690 300
	- Régularisation des sommes non distribuables	-	-115 308	-304 482
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	-	4 054	-
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice encours	-	-4 147	1 435
	Rachats :			
	- Capital	-79 000	-726 700	-2 052 500
	- Régularisation des sommes non distribuables	12 334	122 302	360 965
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	-477	-4 062	-
	- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice encours	38	1 776	-2 008
	VARIATION DE L'ACTIF NET	-66 230	91 941	-184 627
ACTIF NET	En début de période	2 283 818	2 468 445	2 468 445
	En fin de période	2 217 588	2 560 386	2 283 818
NOMBRE D'ACTIONS	En début de période	26 737	30 359	30 359
	En fin de période	25 947	30 343	26 737
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de période	85,417	81,308	81,308
	En fin de période	85,466	84,381	85,417
	TAUX DE RENDEMENT	0,06%	3,78%	5,74%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS RELATIFS AU 31 MARS 2015

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts...) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion du portefeuille de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est à la rue Hédi Nouria 1001 - Tunis.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers trimestriels de la SICAV BNA, arrêtés au 31 mars 2015, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NCT 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NCT 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net, et
- les notes aux états financiers.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à leur juste valeur pour les titres non admis à la cote. La valeur du marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative. La différence par rapport à la valeur comptable antérieure constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et aussi comme composante du résultat net de la période.

3. Evaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTES N°3 RELATIVES AU BILAN

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/03/2015	Plus ou moins-values potentielles	% de l'actif net	% du capital de l'émetteur
Actions cotées :		1 707 272	1 684 627	- 22 645	75,967	-
- ARTES	9 261	80 805	65 651	-15 154	2,960	0,024
- ATB	7 000	36 570	32 830	-3 740	1,480	0,007
- ATL	50 000	160 899	140 150	-20 749	6,320	0,200
- ATTIJ BANK	6 500	119 529	176 033	56 504	7,938	0,016
- BEST LEASE	30 000	63 000	53 700	-9 300	2,422	0,100
- BNA	15 010	183 892	142 385	-41 507	6,421	0,047
- BT	8 500	92 180	92 191	11	4,157	0,006
- BTE (ADP)	2 956	84 450	62 188	-22 262	2,804	0,296
- CARTAGE CEMENT	29 000	96 932	56 028	-40 904	2,527	0,017
- CIM BIZ	9 979	114 759	59 595	-55 164	2,687	0,023
- CITYCARS	6 400	82 145	83 610	1 465	3,770	0,047
- EURO-CYCLE	2 000	36 669	37 382	713	1,686	0,037
- LANDOR	1 409	10 567	9 792	-775	0,442	0,030
- ENNAKL	14 000	157 299	144 928	-12 371	6,535	0,047
- ONE TECH HOLDING (AA)	7 000	45 500	55 125	9 625	2,486	0,013
- SAH	11 000	129 670	129 800	130	5,853	0,030
- SERVICOM	1 211	26 238	15 743	-10 495	0,710	0,034
- SFBT	8 300	74 862	223 751	148 889	10,090	0,009
- SOMOCER	5 000	16 247	15 130	-1 117	0,682	0,016
- SOTIPAPIER (AA)	5 000	36 905	24 650	-12 255	1,112	0,119
- SPDIT	3 925	39 889	49 463	9 574	2,230	0,014
- TUNIS RE	1 850	18 265	14 502	-3 763	0,654	0,012
OPCVM :		104 277	105 464	1 187	4,756	-
- POS	1 000	104 277	105 464	1 187	4,756	0,027
Droits :		362	174	-188	0,008	-
- ABDA381/27	4	1	8	7	-	-
- SITSDS	5 000	200	50	-150	0,002	0,032
- SVDS3	11 428	114	114	-	0,006	0,056
- TJDSO	4 500	45	-	-45	-	0,030
- TRDA1/15	3	2	2	-	-	-
Total en Dinars		1 811 911	1 790 265	-21 646	80,731	-

NOTE N°3.2 : PLACEMENTS A TERME

	Nombre	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/03/2015	% de l'actif net
Compte placement BNA	200	200 000	2 952	202 952	9,15
Total en Dinars	200	200 000	2 952	202 952	9,15

NOTE N°3.3 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	31 mars 2015	31 mars 2014	31 décembre 2014
Gestionnaire (BNA Capitaux)	7 652	7 792	7 673
Dépositaire (BNA)	291	291	297
Total en Dinars	7 943	8 083	7 970

NOTE N°3.4 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	31 mars 2015	31 mars 2014	31 décembre 2014
Administrateurs - jetons de présence	3 329	3 454	-
Commissaire aux comptes	2 209	2 209	8 960
Conseil du Marché Financier (CMF)	183	181	191
Autres (*)	8 815	9 260	7 147
Total en Dinars	14 536	15 104	16 298

(*) Il s'agit essentiellement d'indemnités à servir au Président du Conseil et au Directeur Général ainsi que de reliquats de dividendes à payer.

NOTE N°3.5 : CAPITAL

	31 mars 2015	31 mars 2014	31 décembre 2014
Capital début de période :			
- Montant en nominal	2 673 700	3 035 900	3 035 900
- Nombre de titres	26 737	30 359	30 359
- Nombre d'actionnaires	140	141	141
Souscriptions réalisées :			
- Montant en nominal	-	725 100	1 690 300
- Nombre de titres	-	7 251	16 903
Rachats effectués :			
- Montant en nominal	-79 000	-726 700	-2 052 500
- Nombre de titres	790	7 267	20 525
Capital fin de période :			
- Montant en nominal	2 594 700	3 034 300	2 673 700
- Nombre de titres	25 947	30 343	26 737
- Nombre d'actionnaires	136	139	140

NOTE N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	31 mars 2015	31 mars 2014	31 décembre 2014
Sommes non distribuables	27 779	115 526	178 467
Résultat non distribuable de la période :	15 445	108 532	121 984
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	120 497	220 959	350 859
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-101 114	-110 708	-224 510
- Frais de négociation de titres	-3 938	-1 718	-4 365
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-	-115 308	-304 482
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	12 334	122 302	360 965
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-405 974	-584 441	-584 441
<i>Total en Dinars</i>	-378 195	-468 915	-405 974

NOTE N°3.7 : SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE

	31 mars 2015	31 mars 2014	31 décembre 2014
Résultat d'exploitation	-14 570	-19 607	16 648
Régularisation lors des souscriptions d'actions	-	-4 147	1 435
Régularisation lors des rachats d'actions	38	1 776	- 2008
<i>Total en Dinars</i>	-14 532	-21 978	16 075

NOTES N°4 RELATIVES À L'ÉTAT DE RÉSULTAT

NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

	Période du 01/01 au 31/03/2015	Période du 01/01 au 31/03/2014	Exercice clos le 31 décembre 2014
Dividendes des actions	-	-	88 131
Revenus des titres OPCVM	-	-	4 223
Total en Dinars	-	-	92 354

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Période du 01/01 au 31/03/2015	Période du 01/01 au 31/03/2014	Exercice clos le 31 décembre 2014
Revenus du compte placement à terme BNA	2 952	-	-
Revenus du compte bancaire BNA	1950	12	2 874
Total en Dinars	4 902	12	2 874

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Période du 01/01 au 31/03/2015	Période du 01/01 au 31/03/2014	Exercice clos le 31 décembre 2014
Rémunération du Gestionnaire	7 652	7 792	30 500
Rémunération du Dépositaire	291	291	1 180
Total en Dinars	7 943	8 083	31 680

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Période du 01/01 au 31/03/2015	Période du 01/01 au 31/03/2014	Exercice clos le 31 décembre 2014
Primes et indemnités	4 438	4 438	18 000
Jetons de présence	3 329	3 346	13 569
Redevance CMF	547	557	2 179
Honoraires	2 209	2 209	8 960
Autres (frais de publication)	1 006	986	4 192
Total en Dinars	11 529	11 536	46 900

NOTES N°5 AUTRES INFORMATIONS

Rémunération du Gestionnaire et du Dépositaire :

La gestion de la SICAV BNA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie de ses prestations, le Gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure les fonctions du Dépositaire pour la SICAV BNA. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds de la SICAV BNA ;
- Encaisser le montant de souscription des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.180 DT.